

Lien des CHERCHEURS CEVENOLS



N° 52

Juillet - Aout 1983

A LA VEILLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU PONT-DE-MONTVERT

Comme chaque année, l'assemblée générale sera l'occasion de faire le bilan des réalisations, des projets... ou des insuffisances de notre association.

Notre bulletin a continué à paraître avec régularité tous les deux mois. La rubrique QUESTIONS - REPONSES a une légère tendance à diminuer de volume. Que les "vieux" abonnés de L.C.C. ne craignent pas de relancer des questions sur leurs thèmes favoris. Telle question qui n'a pas eu de réponse les années passées peut très bien recevoir réponse maintenant.

La BIBLIOGRAPHIE des Cévennes entreprise par L.C.C. prend forme. Un plan rectifié a été publié dans le numéro 49. Nous essaierons à notre assemblée de préciser le calendrier de réalisation des engagements déjà pris ou à prendre.

Le numéro spécial sur les IMPRIMES A BLANC a été apprécié par nos abonnés. Nous continuerons cette collecte de documents très intéressante pour les chercheurs.

Notre présence au PONT-de-MONTVERT va nous permettre de voir la première grande réalisation culturelle du Parc National, qui a nécessité beaucoup d'efforts et beaucoup d'argent : l'ouverture de la MAISON du MONT-LOZERE, qui est à la fois un musée très moderne et un centre de rayonnement vers des zones balisées et protégées, en pleine nature (comme le hameau de l'Hopital). Cette Maison-musée du Pont-de-Montvert accueillera des expositions annuelles ou bi-annuelles. La première aura lieu l'été 1984, et sera consacrée aux vestiges historiques du Mont-Lozère et de ses environs (châteaux, églises, vieux mas, etc...). Il sera fait appel aux membres de L.C.C. volontaires pour donner des renseignements ou des photos sur des vestiges dignes d'être présentés à cette exposition.

D'autres occasions de collaboration à des opérations de recherches nous seront fournies par la commémoration, en 1985, du tricentenaire de la révocation de l'Edit de Nantes. Outre un Colloque national qui se tiendra à Paris, sont aussi prévus des colloques particuliers à l'Université de Montpellier, et à Nîmes sous le double patronage des sections de Montpellier et de Nîmes de la Société d'Histoire du Protestantisme Français. La Maison du Mont-Lozère organisera aussi une exposition en 1985 sur le thème : de l'évènement à la tradition orale.

Notre association est donc encore riche de réalisations et de projets, par ses propres moyens ou en collaboration avec d'autres institutions. Une seule ombre au tableau : l'équipe de L.C.C. est bien mince, même si l'activité de Jean-François BRETON fait face au plus urgent. Il faudra songer à aider "les héros fatigués", et aussi préparer pour plus tard, la relève !

font
VIVE

LCCFont Vive
Grand - Rue

30450 GENOLHAC (Gard)

Robert POUJOL

ASSEMBLEE GENERALE 1983 de L.C.C.

L'Assemblée Générale aura lieu le MERCREDI 10 AOUT à la MAISON de L'ECOMUSEE du MONT LOZERE au PONT-de-MONTVERT à partir de 14 heures.

Une visite détaillée des salles du Musée, qui vient d'ouvrir, aura lieu à l'issue de la séance.

Pour ceux qui ne connaissent pas cette région des Cévennes, nous signalons que le déjeuner peut être pris dans un des restaurants du Pont-de-Montvert et d'alentour, mais qu'à cette période de l'année, il est préférable de retenir sa place à l'avance par téléphone (1).

Dans la matinée nous vous signalons quelques sites à voir :

- Ferme de Troubat sur la route de Masnéjean à Gourdouze (voir la revue Cévennes n° 10)
- Mas Camargue sur la route de Bellecoste (voir plaquette du PNC, récemment parue)
- Route à ornières à Coudoulous sous la RD 35 entre Coudoulous et la limite départementale Gard/Lozère (voir revue Cévennes n° 8)
- Cascades de Runes à l'Ouest du Pont-de-Montvert.
- Sites de Grizac (lieu de naissance d'Urbain V), du château de Miral (ne se voit pas), du château de Montjoy à St Maurice de Ventalon (château fossile)
- les Menhirs des Bondons

Des topo-guides de ces différents lieux peuvent être obtenus dans les permanences du Parc National, notamment à FLORAC, PONT DE MONTVERT, GENOLHAC.

(1) Au Pont de Montvert : Les Cévennes - tél. (66) 45.80.01
Aux Sources du Tarn (66) 45.80.25
La truite Enchantée (66) 45.80.03

Entre St Maurice de Ventalon et le Pont : Les Bastides (66) 45.81.35

FABRICATION DE MOUSQUETS AU XVII^e SIECLE

Le 4 avril 1621 les habitants du Collet de Dèze désirant acquérir une trentaine de mousquets "pour leur commune défense, sous l'obéissance et service du Roy", Antoine d'Autun, seigneur de Sauveplane, accompagné des principaux habitants de la localité, se rend chez un maître serrurier de Pont de Rastel pour leur fabrication.

L'artisan promet de les en pourvoir sous deux mois, de bon fer du présent pays, bien pliés, battus, limés et montés, avec une fourchette chacun, de la longueur de cinq pans, avec la proportion requise pour leur grosseur, au prix de dix livres chacun, plus dix livres pour acheter le bois qu'il lui conviendra d'employer, et à condition qu'on lui fournisse, pendant le temps nécessaire, une boutique au Collet, avec enclume et boulzes ou soufflets.

P. Gibert Notaire. (Communiqué aimablement par Me Cuhe) Jean DAUTUN

Répondre directement à une question est bien, mais il est préférable de le faire par le bulletin car tous les membres de LCC peuvent en profiter. Merci.
L.C.C.

LE VIGNOBLE DU VIGAN EN 1810

" Le Ministre de l'Intérieur, dont le prédécesseur s'est occupé, Monsieur, à réunir dans la pépinière du Luxembourg toutes les variétés de plants de vigne qui se cultivent en France à chargé le Préfet du Gard de fournir à cette Collection, déjà assez nombreuse, le contingent de ce département, le Préfet demande un Etat des diverses espèces qui se trouvent dans mon arrondissement ; pour me mettre à même de remplir ces vues je désirais que vous me fissiez passer d'après le modèle ci-joint, l'état des espèces qui se cultivent dans vos contrées, je vous invite à vouloir bien apporter à cette opération toute l'exacritude et la célérité possible. "

TABLEAU présentant les caractères distinctifs des plans de vigne adressé à M. le Préfet du Gard, par le Sous-Préfet du Vigan, pour la pépinière du Luxembourg - A.D. du Gard 4 Z 40

Noms des plans	Leur caractère distinctif	Observation
Arribe = bouvier	le bouton plus blanc que ce- lui des autres vignes, la gra- pe est ordinairement grande et le grain fort gros	On l'appelle arribe = bouvier. C'est-à-dire qui nourrit le la- boureur parceque ce raisin est plus nourrissant que les autres à cause de sa grosseur
Barbe-roux	Ce raisin est roux au lieu d'être noir, et le fruit est toujours doux	Il prend son nom de la couleur Barbe-roux signifie barbe-rousse
Carguemiau	La peu est légère et le fruit fort doux, il est ordinaire- ment abondant. C'est celui que les abeilles préfèrent.	Carguemiau signifie charge mulet
Gamet....	Ce raisin est fort noir la grappe très serrée, c'est la qualité qui fait le meilleur vin.	
Groussau	La peau très épaisse, le fruit ferme, on le confit à l'eau de vie, les grains sont fort écartés l'un de l'autre	Groussau signifie gros
Mouroustel (1)	La queue de la grappe est gros- se, difficile à couper sans un instrument tranchant, ce raisin produit beaucoup de vin	Mouroustel signifie qu'il donne beaucoup de saveur au suc.
Piquepoul	Ce raisin s'entortille avec le cep, c'est le seul caractère distinctif que présente le fruit de cette vigne	on ne connaît pas la signifi- cation du mot piquepoul

Il faudra mettre les ceps dénommés ci-dessus à tremper huit jours d'avance ; il y a deux manières de planter la vigne. Dans un trou perpendiculaire d'un pouce et demi de circonférence sur vingt pouces de profondeur ou en creusant un petit carré long dans lequel on couche orizontalement le cep pour faire ressortir une pointe de vigne qui présente deux boutures.

(1) Morrastel (L.C.C.)

SUZANNE BRUGUIER FUT-ELLE BIGAME ?

Communiqué par P. DELON

C'est un fait divers mettant en scène apparemment une bigame. Ce que la sècheresse de plusieurs actes notariaux ne dit pas, doit être supputé.

En 1632 est conclu devant Me Pierre de BAGARD, notaire de LASALLE (2E 174) le contrat de mariage suivant :

- 25 aout 1632 : ct de mariage entre Jean SOULIER fils de Pierre, du mas de Serre paroisse de Soudorgues et Anne VIALLARE, et Suzanne BRUGUIERE fille de feu François BRUGUIER et MARQUEZE VALADE, du mas de Rieumale pss de St-Martin-de-Corconac, reformé, suit donation de biens de Pierre SOULIER en faveur de son fils Jean.

Douze an après, en 1644, une transaction de restitution semble indiquer que le mariage n'a pas été solennisé (réf. 2E 31/173 Simon Jalaguier, notaire)

- 17 avril 1644 : transaction entre Suzanne BRUGUIERE fille de feu François, jadis fiancée de Jean Sollier, du mas del Serre psse de Soudorgues et ledit Jean SOLLIER d'autre : pour restitution des avances faites par ladite Bruguière sous promesse de mariage.

Onze ans après en 1655, coup de théâtre qui contredit la précédente déduction : l'épouse est déclarée absente du foyer depuis quelques années (rf. 2E 31/80 même not

- 18 mai 1655 : procuration de Mre Jean SOLLIER, mari de Suzanne Bruguière du mas del Serre dite femme se seroit absentée de sa maison et compagnie sans aucun sujet légitime depuis quelques années et être venue à sa notice qu'icelle serait remariée depuis quelques jours avec un nommé Fabre ou autre de la ville de Ganges. lequel Sollier voulant empêcher ledit mariage... à son beau-frère sire Pierre BRUGUIER marchand de Lasalle pour faire opposition à toutes annonces et publications concernant le dit mariage.

Il est curieux que le mari bafoué ne fasse pas lui même opposition au remariage de celle qu'il dit sa femme et, qui plus est, en charge le frère d'icelle car lorsque la femme était devenue l'épouse d'un homme, les hommes de son sang n'avaient plus rien à dire. Serait-ce qu'elle n'était pas vraiment mariée ?

Trois mois après, en août 1655 (même rf.) Suzanne BRUGUIER est explicitement dite femme de Jean FABRE. Soit que sa nouvelle situation lui permette de se désintéresser de ses droits d'héritière, soit qu'elle se fâche avec son frère elle lui fait remission des dits droits.

- 10 aout 1655 : remission faite par Suzanne BRUGUIERE, femme de sire Jean Fabre, marchand de Ganges, fille de feu François BRUGUIER ? en faveur de Pierre BRUGUIER son frère de tous ses droits sur l'héritage de son feu père moyennant 150 l. acte à Ganges, maison dudit Fabre.

Il est à présumer que Jean SOULIER partageait l'opinion datant du 12ème siècle selon laquelle, même si les noces n'ont pas eu lieu, même si les corps ne se sont pas mêlés, les époux sont unis indissolublement par l'échange des consentements, par l'engagement des volontés stipulés dans un contrat ou une promesse de mariage.

D'ailleurs ce n'est qu'en 1656 que la nouvelle discipline de l'Eglise Réformée précise en son art. 5 chap. 13 :

"On usera désormais des paroles de futur ès promesses de mariage, et ès fiançailles, et ne seront lesdites paroles estimées autant indissolubles que les paroles de présent, vu que les paroles de présent ne promettent point le mariage, mais le font en effet. Toutefois ces promesses par paroles de futur, ne se dissoudront sans grandes et légitimes causes".

Commentant cet article, d'Huisseau écrit :

" Il y a peu d'articles de la D. dont le sujet ait été si souvent retouché par les S.N. et cela à cause de la différence de l'ancienne pratique dans les fiançailles d'avec la nouvelle, vu qu'autrefois les promesses de mariage, qui se faisaient dans les fiançailles, étaient conçues par des paroles de présent. Et aujourd'hui elles se font par des paroles de futur, les paroles de présent étant réservées au temps de la bénédiction nuptiale en face d'Eglise"

La discipline se conformait ainsi aux nouvelles ordonnances du Royaume.

- QUESTIONS -

512 - NOTRE DAME DE JOUFFE

Quelqu'un saurait-il si le Chanoine BUISSON qui annonçait le 4 mars 1930 au Comité de l'art chrétien (Nîmes) (compte rendu de l'Eclair du 16 mars); une étude sur le plus ancien sanctuaire de la vierge du gard", Notre Dame de Jouffe à poursuivi ses travaux ? Où peut-on consulter ses archives ?

Denis COSTE

513 - LA LIVRE TOURNOIS en francs 1913

Un membre de L.C.C. aurait-il le livre " Les enseignements de l'Histoire des Prix" PAYOT 1925 et pourrait-il m'adresser photocopie du tableau donné en fin de livre "Valeur de la livre tournois, en francs 1913"

Denis COSTE

P U B L I C A T I O N S R E C E N T E S

LE BAS-VIVARAIS

Les Editions Jeanne LAFFITTE (1 pl. Francis CHIRAT - 13002 MARSEILLE) viennent de réimprimer le livre de F. ROMAN, publié en 1950 sur le Sud de l'Ardèche. En seize excursions est présentée la géologie de cette région avec des descriptions de la topographie, de la stratigraphie et de la paléontologie. Il sera utile à des spécialistes comme à tous ceux qui parcourront la région de PRIVAS, AUBENAS, LES VANS, BOURG St ANDEOL ou la VOULTE (in 8° de 150 p. - 77 F + 12 F de port).

OLIVIER DE SERRES - Agronome et Soldat de Dieu

Fernand LEQUENNE nous fournit une nouvelle vie de cet Ardéchois Cévenol dont les travaux agronomiques ont profondément marqué l'Agriculture française depuis le 16° siècle. Ce livre est riche en documentation et illustrations originales ; il permet de mieux comprendre la vie d'un gentilhomme campagnard partagé entre les travaux agricoles et les luttes religieuses (Ed. Berger LEVRAULT - 200 pages).

Nos lecteurs publient :L'Eglise de SAINT-ANDRE de MIALET par B. ATGER

Du 18° siècle à ce jour, cette petite église a subi bien des vicissitudes. Les siècles à la dureté du temps et aux tensions religieuses. La liste des prieurs et 3 plans complètent ce travail de 10 pages (18 francs franco).

Les abjurations à MIALET par B. ATGER

Ce village qui ne comprend en 1663 qu'une seule famille catholique voit en 25 ans plus de 750 personnes abjurer la foi réformée. A partir des déclarations d'abjuration M. ATGER a, au moyen de la liste de celles-ci, présenté sur 5 tableaux les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées (40 pages - 45 francs franco).

Un chat au Cévenol CHAMPCLAUX par Jean DAUTUN

De simple mas Cévenols au 13ème siècle, CHAMPCLAUX, du mandement de Portes, est devenu un château ou plutôt une maison forte où se succéderont diverses familles dont les d'AUTUN à partir du 14° siècle. La vie des habitants de Champclaux à travers les tensions locales ou nationales est particulièrement intéressante à découvrir dans ce récit d'une vingtaine de pages. (copie à L.C.C. - 25 F. franco)

- R E P O N S E S -

CALAMITES AGRICOLES (504 - J.F. BRETON)

Je relève sur une partie du XVIII^e siècle (délibérations des consuls de Mialet).

Le 10.8.1721 : les pluies continuelles de mai-juin ont porté un grand préjudice à la récolte des blés qui produiront à peine le double des semences. Les vers à soie n'ont pas réussi. Il y aura peu de châtaignes et d'oliviers. Les consuls demandent une aide ou un allègement des impôts.

Le 23.11.1738, le premier consul est chargé de retirer auprès du syndic du diocèse, la somme de 32 L 17 s accordée aux particuliers qui ont souffert de la gelée en 1737.

Le même syndic réclame les procès-verbaux relatifs à la sécheresse de l'été 38 (lettre du 13.11. 1738)

Le 12.6.1739, le syndic du diocèse réclame un état des dommages causés aux muriers par la gelée. Les blés, vignes et oliviers ont également souffert.

Le 24.8.1739 : le syndic réclame un état des muriers emportés par une importante crue du Gardon.

Le 2.7.1741 : répartition par le diocèse d'une aide complémentaire à la suite des dommages causés aux fruits en 1739-1740. 1739 : 110 L 11s.; 1740 : 161 L 17s. Les particuliers peuvent faire déduire ces sommes de leurs impôts ou se les faire payer de suite.

Le 15.5.1740, le diocèse accorde 45 L 6s. pour les "accident du ciel" de 1739.

Les 14 et 15. 9. 1741. Très grosse inondation du Gardon

Le 13.9.1741 - Les chenilles ont mangé et "brouté" jusqu'aux châtaigniers pendant les années 1740-41. Récolte presque nulle.

Le 17.12.1741 le diocèse envoie 110 L à répartir sur les particuliers qui ont souffert des inondations du 24.8.1739

Le 18.3.1742 le diocèse réclame un état des pièces endommagées par l'inondation de 1741.

Le 2.9.1742 le diocèse accorde 600 L aux particuliers qui ont subi des dégâts des eaux.

Le 17.6.1757, le 13 du courant, une grêle importante a ravagé les récoltes de grains, les vignes, châtaigniers et oliviers ainsi que les muriers, particulièrement au Sud Est de la commune. Les consuls demandent déchargement d'une partie des contributions.

Le 14.1.1758 - la neige est tombée avec une grande abondance les 30 et 31 décembre et 1^o janvier, occasionnant de gros dégâts à tous les arbres....

Déjà le gel des oliviers en 1709 avait fait l'objet d'une subvention royale (1714) de 241 livres 12 sols 6 deniers à raison 3 sols 6 deniers par cartal d'huile. Cette aide était basée sur la récolte de 1708 et pouvait être déduite des impôts.

DONJONS CARRÉS DU XIII^e EN CEVENNES (511 - Nicolas FAUCHERE) B. ATGER

En étudiant "Les châteaux de l'arrondissement de Florac" en 1958, j'ai surtout trouvé des donjons carrés parmi les tours à signaux de la Vallée Française (ainsi la tour de Canourgue, qui a 4m20 de côté). Ces tours carrées semblent avoir été construites au 14^e siècle par la maison d'Anduze. Quoique je sorte de ma spécialité, il me semble que cette forme carrée soit caractéristique des châteaux essaimés par les Seigneurs d'Anduze sur les bordures sud et sud-est des Cévennes, ainsi : Saint ROMAIN-de-CORDIERES, FRESSAC, SOUDORGUES, TORNAC, SOMMIERES, VILLEVIEILLE, CENDRAS, etc... Hypothèse à vérifier, mètre en main, ce que je n'ai pas pu faire.

Etude de 140 p. pouvant être consultée aux A.D. du Gard, Robert POUJOL de la Lozère, à L.C.C.....

LES GALLERES, GALIERE etc.. (Henri DEPASSE -508)

Intéressante tribu, a moins qu'il ne s'agisse de lignées seulement homonymes, connue à SOMMIÈRES, ANDUZE, MONTPELLIER. Un membre de la lignée d'Anduze aïeul éloigné du mien, se perdit dans la grotte de TRABUC (en période sèche) et n'aurait du sa survie qu'à la consommation de son urine recueillie dans son soulier. Héroïque recyclage.

Données fugitives :

- . Antoine de GALLIERES, écuyer, épouse Jeanne de Calvet vers 1586-92 (Gard IE 2621)
- . Jean de GALLIERES de Sommières, a propos de l'administration des biens de Marguerite de Rouvière et des hoirs de J. de GALLIERES (comptes de Rec. et dép. de Jean Gausson, notaire de Sommières (1641-1642) Gard IE 2622-2623).

 . Daniel GALLIERES Sr de Lavérune ancien Trésorier de France et premier Consul de Montpellier en 1614 (Vialles - Cour des Comptes de Montpellier p. 116) paraît être son frère : Antoine GALLIERES, visiteur général des gabelles en Languedoc qui fut père de :

Pierre GALLIERES, Sr de Lavérune pourvu à la C. des C. 16.XI.1652 quoique appartenant à la RPR ce qui donne lieu à Cabale, brisée par arrêt du Conseil du 17.II.1653. (Vialles, op.cit). Sont en procès contre lui 1645-1654, Abdias Pavée Sr de Ville-veille puis sa veuve Diane de Tremolet de Montpezat (Gard IE 2362)

 Sont peut être apparentés aux ci-dessus :

- . Antoine GALLIERES, chevalier d'honneur de la C. des C. et sa femme Marie Boissier, père et mère de :

Philippe Antoine, marquis de Fontès, Sr de Ceilhes, Carlenças, St Martin, etc... né 10.X.1735 qui fut reçu à la C. des C. 14.XII.1757. "Sa maison et celle de ses aïeux maternels, les Bossuges, est sise au sixain Ste Foy avec façade sur la grand Rue et R. du Cygne et les Etuves". Antoine, le père avait testé 11 II 1738 (Vialles op cit p; 162)

D'autre part, toujours à la C. des C. : JP GALLIERES, conseiller auditeur, appartenant à la famille ci-dessous, dont la filiation nous est mieux connue (rech. pers. J. PELLET).

 Les GAILLIERE d'Anduze - Labau - France

I - Antoine GAILLERE, épouse Jeanne Juliane d'où Me Antoine qui suit.

II - M^o Antoine GAILLERE, notaire d'Anduze de 1681 à 1739 (Minutes aux A. du Gard) épouse demoiselle Jeanne Blanchier parente d'un curé de Lasalle d'où entre autres :

III - François qui suit

III - Claire - épouse 11.I.1735 à Alès (RPR) M.M^o Claude Cabane av^t en Parlement et procureur fiscal au Comté d'Alès fils de Mme J. Cabane notaire et de Delle Jeanne Chatal. Ce ménage aura une fille Elisabeth, épouse 1753 Antoine de Ramel, 1^{er} Consul d'Alès d'où descendance ; une fille "abbesse" (?) ; un fils Antoine époux, 1^o) Jeanne Barafort, morte 1758, 2^o) 41 X 1758 Gilotte Boissier de Sauvages.

III - M^e Jean Pierre GAILLERE, née 28 XII 1706.

conseiller auditeur à la Cour des Comptes de Montpellier, 1758-1784 ancien notaire d'Anduze jusqu'en 1748. Sa propriété fut dévastée en 1790. Il résidait à Anduze (Vialles op. cit. p.218)

III - François de GAILLERE, receveur général des domaines du Roy au diocèse d'Alès épouse Dlle Mari Denis d'ou Marc Antoine qui suit

IV - M.M^e Marc Antoine Benigne de GAILLERE épouse le 10.IX.1783 à Alès la fille de son cousin germain Antoine Cabane : Dlle Antoinette Petronille de Cabane de St Auban de Camont, fille dudit Antoine et de feu J^e de Barafort.

V d'ou Jean François Antoine BENIGNE de GAILLERE. né 11 bap. 13.VI. 1784 à Anduze (du vivant de sa bisayeule Claire Veuve Cabane S. de St Auban, juge d'appeaux d'Alès)

V et Françoise Rose Anne de GAILLERE née le 3, bap. le 4.V.1786 à Anduze qui épouse le 19 août 1801, Charles Vicomte de Narbonne Lara et lui appor. son domaine de Labaou, pré d'Anduze. Leur fille Léonice, épouse 30.XI. 1831 Amédée de SAMBUCY de SORGUES d'où une fille Auna de S. épouse Henri Vernhette (bisayeux du rassembleur de ces notes) C'est Rose Anne de G. Veuve qui vendit le 3.XI. 1855 Prafrance à M. Mazel, réalisateur d'un premier jardin exotique.

Jean PELLET

Voir Archives Départementales - Série 1 F 180 - Annexe n°7. Quelques notes sur cette famille.

Mme FONTANIEU

DROIT DE PALOST et de CHARIVARE (506 - B. ATGER)

Aux Archives Départementales, série 1F/144, pièces 2 et 3 - 2 chansons de charivare

Mme FONTANIEU

A propos de palost, variante possible paloto : Le dre de paloto est un ancien droit payé par les jeunes gens qui épousaient une étrangère à la cité, par les jeunes filles qui se mariaient hors pays et aussi par les veufs et veuves qui se remariaient.

Quant à charivari, il concerne le cortège burlesque et bruyant auquel avaient droit veufs et veuves qui se remariaient et auquel on pouvait échapper moyennant l'acquittement d'un droit.

Dans les deux cas, il s'agit donc d'une coutume concernant le rite du mariage, et non d'une sorte de fantasia.

J'ajouterai que ce cas montre la présence d'un certain folklore en Cévennes et j'aimerais connaître quelques cantiques en dialecte si vos lecteurs en ont encore souvenir (à part, bien sûr, notre Cévenole)

S. THIOLIER-MEJEAN

LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS

- . Rédacteurs en Chef : Jean PELLET et Jean-François BRETON
- . Directeur Gérant : Jean-François BRETON
- . Comité de rédaction : B. BARDY, J.F. BRETON, Y. CHASSIN DU GUEPNY, G. CHOLVY, G. COLLIN, R. CUCHE, M. DABANT, Mme A. DURAND-TULLOU, Mme DUTHU-LATOUR, J.B. ELZIEFF, Ph. JOUTARD, J.N. PELEN, J. PELLET, F. PENCHINAT, O. POUJOL, R. POUJOL, M. PRIVAT, J. ROGER, J. ROUX, J. SALLES, D. TRAVIER.
- . Toute la correspondance est à adresser à : L.C.C. FONT VIVE, 3, Grand Rue 30450 GENOLHAC
- . Abonnement annuel, commençant le 1° janvier de chaque année (6 numéros par an) 60 F. à verser par chèque libellé au nom de LCC FONT VIVE, ou au C.C.P. : Montpellier 2.000.14 C. - Lien des chercheurs cévenols.
- . Abonnement réduit à 30 F. pour étudiants, ecclésiastiques...
- . Prix au numéro : 10 francs

Publication réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes

La reproduction des articles est interdite, sans accord de la rédaction ou des auteurs.

Commission paritaire des Publications et Agences de Presses, certificat d'inscription n° 57172.

Imprimerie AZ OFFSET - 30140 ANDUZE